



2022-2024

FRA
PROGRAMMATION
DOCUMENT
AMENDEMENT NO: 1



SECTION 3



PROGRAMME DE
TRAVAIL ANNUEL
2022

A.1.6 – Enquête de la FRA sur les personnes ukrainiennes déplacées

Domaine d'activité: Égalité et non-discrimination

PRIORITÉ 1

Date de début:
01/06/2022

STATUT:
NOUVEAU

TYPE: pluriannuel

Pertinence POLITIQUE et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

Depuis le 24 février 2022, l'Union européenne a connu un afflux massif de personnes fuyant le conflit en Ukraine. En réponse, le Conseil européen a activé pour la première fois la directive de l'UE de 2001 relative à la protection temporaire [par la décision d'exécution \(UE\) 2022/382 du Conseil du 4 mars 2022](#). La directive relative à la protection temporaire ([directive 2001/55/CE du Conseil](#)) prévoit des normes minimales pour l'octroi d'une protection temporaire en cas d'afflux massif de personnes déplacées et des mesures tendant à assurer un équilibre entre les efforts consentis par les États membres pour accueillir ces personnes et supporter les conséquences de cet accueil.

Ce projet permettra de recueillir des données pertinentes sur les expériences des personnes fuyant le conflit en Ukraine. Il couvrira certains États membres de l'UE comptant le plus grand nombre de réfugiés ukrainiens. L'enquête permettra de recueillir leurs points de vue et leurs expériences sur toute une série de questions liées à leur séjour dans l'UE, notamment l'accès à l'emploi, à l'éducation, à la garde d'enfants, au logement, aux soins de santé, à l'apprentissage des langues et à d'autres questions ayant une incidence sur leur intégration sociale et économique, ainsi que les aspects de la discrimination et du racisme. Les conclusions permettront aux décideurs politiques de continuer à développer et à cibler leurs réponses juridiques et politiques pertinentes.

OBJECTIFS DU PROJET

- Collecter des données statistiques sur les expériences des personnes déplacées à l'extérieur et de leurs enfants fuyant la guerre en Ukraine qui résident dans les États membres de l'UE en ce qui concerne, en particulier, leur accès à l'emploi, à l'éducation, à la garde d'enfants, au logement, aux soins de santé, à l'apprentissage des langues, ainsi que les questions ayant une incidence sur leur intégration sociale et économique, ainsi que les aspects de la discrimination et du racisme.

LIEN AVEC LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est lié aux 1e et 3e priorités stratégiques 2018-2022 de la FRA.

PLAN DE PROJET POUR 2022

ACTIVITÉS

- Développement de l'instrument d'enquête;
- Collecte de données d'enquête au moyen d'un questionnaire en ligne;
- Le suivi des activités de collecte de données;
- Vérification et analyse des résultats de l'enquête;
- Préparation des résultats de l'enquête.

RÉALISATIONS

- Premiers résultats sélectionnés communiqués aux parties prenantes sélectionnées
- Autres réalisations prévues pour 2023

GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES

- Institutions et organes de l'UE
- États membres
- Organisations de la société civile

RESSOURCES PRÉVUES POUR 2022

Ressources humaines		Ressources financières	1ère priorité	2ème priorité	3ème priorité
			<i>Recherche et données</i>	320,000	—
<i>Agents temporaires</i>	1	<i>Assistance technique & Renforcement des capacités</i>	—	—	—
<i>Agents contractuels</i>	1	<i>Coopération institutionnelle & Réseaux</i>	—	—	—
<i>END</i>	—	<i>Communications & Events</i>	80,000	—	—
Total	2	Total	400,000	—	50,000

C.1.5 – Bulletins périodiques : Considérations essentielles en matière de droits fondamentaux dans les États membres de l’UE concernant la guerre en Ukraine

Domaine d’activité: Les migrations, les frontières, l’asile et l’intégration des réfugiés et	PRIORITÉ 1	Date de début: 01/06/2022	STATUT: NOUVEAU	TYPE: pluriannuel
---	-------------------	-------------------------------------	----------------------------------	-----------------------------

Pertinence POLITIQUE et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

L’invasion russe de l’Ukraine a eu de profonds effets sur l’UE et ses États membres, ce qui a conduit à l’adoption de mesures dans un large éventail de domaines d’action. Les États membres voisins de l’Ukraine et leurs populations ont fait preuve d’une profonde solidarité avec ceux qui fuient le conflit. L’UE a pris [des mesures concrètes](#), notamment en déclenchant le mécanisme de protection temporaire et en débloquant plus de 20 milliards d’euros de fonds pour faire en sorte que les États membres qui accueillent des réfugiés disposent de ressources suffisantes pour répondre aux besoins croissants dans des domaines tels que le logement, l’éducation et les soins de santé. La nature et l’ampleur de la situation soulèvent nécessairement des défis en matière de droits fondamentaux, non seulement dans le domaine de l’asile, de la migration et des frontières, mais aussi dans des domaines tels que l’intégration, les droits socio-économiques, la discrimination et les crimes de haine.

Depuis le début de la guerre, la FRA recueille des informations au moyen de visites sur place et d’une collecte ciblée de données FRANET dans les quatre États membres voisins de l’Ukraine, contribuant également aux travaux du réseau de préparation et de gestion de crise de l’UE. Une «task force Ukraine» interne a été créée au sein de la FRA pour coordonner les travaux, qui s’est étendue à d’autres activités.

Dans le cadre des activités de la «task force Ukraine», le projet décrit ici renforcera la contribution de l’Agence aux processus pertinents afin d’aider les décideurs politiques dans l’ensemble de l’UE à faire en sorte que les mesures introduites dans le contexte de la guerre en Ukraine servent au respect des droits fondamentaux, tant des personnes qui ont fui l’Ukraine et qui se trouvent désormais dans l’UE que des citoyens des États membres de l’UE qui sont également touchés par la crise. La FRA publiera périodiquement des bulletins «Ukraine» présentant un aperçu de certains défis pressants en matière de droits fondamentaux dans les États membres résultant de la guerre en Ukraine, en mettant davantage l’accent sur les États membres les plus touchés en ce qui concerne le nombre de personnes arrivées d’Ukraine.

Sur la base des informations recueillies par FRANET et d’autres sources, les bulletins couvriront une sélection de questions majeures en fonction de leur pertinence en matière de droits fondamentaux, y compris, par exemple, l’incidence socio-économique de la crise sur certaines des personnes les plus vulnérables de la société, la désinformation potentielle liée à la guerre, ainsi que des questions spécifiques liées directement à l’asile, à la migration et aux frontières, telles que l’[application de la directive relative à la protection temporaire](#).

OBJECTIFS DU PROJET

- Soutenir les discussions stratégiques de l’UE et des États membres au moyen d’éléments probants solides et à jour sur l’incidence des mesures prises à la suite de la guerre en Ukraine sur les droits fondamentaux.
- Publier des informations sur les défis les plus pressants en matière de droits fondamentaux dans les États membres les plus touchés à la suite de la guerre en Ukraine, dans le cadre de bilans périodiques axés sur des domaines concrets d’impact.

LIEN AVEC LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est lié aux priorités stratégiques 1, 3 et 4 de la FRA.

PLAN DE PROJET POUR 2022

ACTIVITÉS	RÉALISATIONS
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Collecter et analyser des données sur des questions spécifiques et particulièrement urgentes en matière de droits fondamentaux; ➤ Éclairer les discussions politiques pertinentes; ➤ Publier des bulletins réguliers. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Publications périodiques (<i>septembre, novembre 2022</i>); ➤ Expertise en matière de droits fondamentaux partagée lors de réunions pertinentes, y compris dans le cadre du réseau de l’UE sur la préparation et le plan de crise en matière de migration; ➤ Participation à des réunions et événements pertinents.
	GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les institutions de l’UE et les agences JAI, ➤ États membres ➤ Organisations internationales ➤ Société civile

RESSOURCES PRÉVUES POUR 2022

Ressources humaines		Ressources financières	1 ^{re} priorité ST	2 ^e priorité	3 ^e me priorité
		<i>Recherche et données</i>	200,000	—	50,000
<i>Agents temporaires</i>	0.6	<i>Assistance technique & Renforcement des capacités</i>	—	—	—
<i>Agents contractuels</i>	0.9	<i>Coopération institutionnelle & Réseaux</i>	—	—	—
<i>END</i>	—	<i>Communications & Events</i>	10,000	—	—
Total	1.5	Total	210,000	—	50,000

C.1.6 – Violence et violations connexes des droits de l’homme à l’encontre des femmes fuyant la guerre en Ukraine

Domaine d’activité: Les migrations, les frontières, l’asile et l’intégration des réfugiés et

PRIORITÉ 1

Date de début:
01/05/2022

STATUT:
NOUVEAU
U

TYPE:
pluriannuel

Pertinence POLITIQUE et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

À la suite de l’invasion de l’Ukraine par la Russie, des millions de personnes — l’écrasante majorité de femmes et d’enfants — ont été contraintes de fuir le pays, la plupart recherchant la sécurité dans l’UE. Les femmes qui sont arrivées dans l’UE ont non seulement fui le conflit violent dans leur pays, mais peuvent également avoir été exposées à des violences sexistes et à d’autres violations des droits de l’homme en Ukraine, au cours de leurs voyages difficiles et à leur arrivée à leur nouveau lieu de résidence. En particulier, les femmes courent un risque accru d’agressions sexuelles et de viol, de harcèlement sexuel, de traite des êtres humains à des fins d’exploitation sexuelle, ainsi que d’exploitation liée à l’emploi dans les pays d’accueil — pour citer quelques exemples. En 2014, la FRA a publié les résultats de son enquête à l’échelle de l’UE sur la violence à l’égard des femmes; l’enquête la plus vaste et la plus complète de ce type dans l’UE a servi de base factuelle pour éclairer l’évolution de la politique et de la législation en matière de violence à l’égard des femmes. À titre de suivi, l’OSCE a reproduit l’enquête en 2018 dans huit pays et territoires en dehors de l’UE, dont l’Ukraine. La FRA faisait partie du comité de pilotage de l’OSCE chargé de superviser l’adaptation de l’enquête de la FRA aux pays en situation de conflit et d’après-conflit. À cette fin, en collaboration avec la FRA, l’OSCE a complété le questionnaire de la FRA par des questions spécifiques relatives aux situations de conflit. L’enquête de l’OSCE a révélé que les conflits contribuaient à une violence plus sévère à l’égard des femmes que des situations non conflictuelles, en particulier chez les femmes déplacées en raison du conflit. Les problèmes psychologiques à long terme sont également plus fréquents chez les femmes qui ont subi des violences liées aux conflits.

Les États membres de l’UE mettent actuellement en œuvre une enquête sur la violence fondée sur le genre à l’égard des femmes, coordonnée par Eurostat. La FRA et l’EIGE complètent ce point en collectant des données comparables dans huit États membres de l’UE qui ne participent pas à l’enquête basée sur Eurostat et ne disposent d’aucune autre source de données actualisées. *Toutefois, ces enquêtes ne contiennent pas de questions spécifiques sur la violence liée au conflit et les violations des droits de l’homme qui y sont liées, pas plus que les échantillons d’enquête destinés à capturer les femmes déplacées par des conflits, et ne permettront donc pas de recueillir les expériences des femmes qui ont fui l’Ukraine.*

Afin de combler ce fossé et de contribuer aux efforts déployés par l’UE et la communauté internationale pour recueillir des éléments de preuve sur les violences et les violations des droits de l’homme qui y sont liées subies par les femmes déplacées d’Ukraine — y compris les travaux de la CPI, d’Eurojust et d’autres acteurs — la FRA réalisera une enquête dans quatre États membres de l’UE qui accueillent le plus grand nombre de femmes ayant fui la guerre en Ukraine. L’enquête recueillera des données sur les expériences de violence de ces femmes et les violations des droits de l’homme y afférentes qui ont conduit au conflit, pendant et après le conflit — par exemple en ce qui concerne les expériences de harcèlement sexuel et d’exploitation sexuelle dans les pays d’accueil — et recueillera également des données sur le signalement et le non-signalement des incidents, ainsi que sur le soutien reçu. L’enquête sera basée sur un nombre minimal d’entretiens par pays afin d’obtenir des résultats fiables. La comparabilité des résultats sélectionnés — par exemple en ce qui concerne les expériences de harcèlement ou d’agression sexuelle, ajustés pour tenir compte des différents auteurs — sera assurée, le cas échéant et dans la mesure du possible, en ce qui concerne l’enquête d’Eurostat sur la violence à l’égard des femmes fondée sur le genre et l’enquête FRA-EIGE.

L’enquête sera lancée en 2022, avec une collecte de données début 2023. Après les contrôles de qualité, les résultats seront mis à la disposition des institutions concernées dès que possible.

Les résultats de l’enquête serviront à éclairer les efforts déployés par l’UE et la communauté internationale pour faire face aux conséquences de la guerre en Ukraine sur les populations civiles en ce qui concerne les expériences des femmes qui vivent actuellement dans l’UE, y compris des dispositions relatives aux victimes au titre de la directive sur les droits des victimes et de la directive relative à la lutte contre la traite des êtres humains. Conformément à d’autres enquêtes de la FRA, le projet veillera à ce que tous les enquêteurs reçoivent une formation professionnelle sur le sujet et à ce que les personnes interrogées soient renvoyées vers les services d’aide aux victimes le cas échéant. Afin de contextualiser les résultats de l’enquête, le projet propose d’inclure un certain nombre d’entretiens qualitatifs approfondis avec des femmes.

OBJECTIFS DU PROJET

- Soutenir la politique et les réponses de l’UE et des États membres sur le terrain au moyen d’éléments probants solides et à jour sur l’ampleur, la nature et l’incidence des violences liées au conflit et des violations des droits de l’homme qui y sont liées à l’encontre des femmes qui ont fui la guerre en Ukraine, y compris leurs besoins en matière d’assistance à moyen et à long terme.
- Fournir des informations probantes sur l’élaboration de mesures spécifiques pour soutenir les femmes victimes de violences liées au conflit et de violations des droits de l’homme qui y sont liées, y compris des mesures fondées sur l’utilisation des fonds de l’UE pour soutenir les États membres qui accueillent des femmes qui ont fui la guerre en Ukraine.
- Fournir des preuves solides de l’ampleur et de la nature de la violence et des violations des droits de l’homme qui y sont commises par les femmes fuyant l’Ukraine pour les acteurs concernés de l’UE, tels qu’Eurojust, ainsi que les institutions internationales, dont, par exemple, la CPI, ONU Femmes/CEDAW, le CdE/GREVI.

LIEN AVEC LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est lié à l’ensemble des piliers stratégiques de la FRA 2018-2022.

PLAN DE PROJET POUR 2022

ACTIVITÉS	RÉALISATIONS
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Consultation des organisations européennes et internationales concernées travaillant sur la violence à l’égard des femmes et les violations des droits de l’homme qui y sont liées dans les situations de conflit ou d’après-conflit; ➤ Conception, planification et mise en œuvre du projet; ➤ Conception du questionnaire. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Indicateurs sur la violence et les violations des droits de l’homme connexes disponibles en 2023 ➤ Rapport en 2024
	<h4>GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES</h4> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Le Conseil, la Commission et le Parlement européen, ainsi que d’autres organes et agences de l’Union — y compris Eurojust, Europol et l’EIGE; ➤ Les États membres — en particulier ceux où l’enquête est réalisée; ➤ Organisations internationales — dont le Conseil de l’Europe/GREVI, l’OSCE, ONU Femmes/CEDAW et la CPI; ➤ Les organisations d’aide aux victimes; ➤ Société civile.

RESSOURCES PRÉVUES POUR 2022					
Ressources humaines		Ressources financières	1^{er} priorité ST	2^e priorité	3^{ème} priorité
		<i>Recherche et données</i>	450,000	—	150,000
<i>Agents temporaires</i>	1	<i>Assistance technique & Renforcement des capacités</i>	—	—	—
<i>Agents contractuels</i>	1	<i>Coopération institutionnelle & Réseaux</i>	—	—	—
<i>END</i>	—	<i>Communications & Events</i>	—	—	—
Total	2	Total	450,000	—	150,000

D.1.9 – La contribution des villes à l'intégration des personnes déplacées fuyant la guerre en Ukraine

Autres activités opérationnelles (task force sur l'Ukraine)	PRIORITÉ 1	Date de début: 01/06/2022	STATUT: NOUVEAU	TYPE: pluriannuel
--	-------------------	------------------------------	---------------------------	-------------------

Pertinence POLITIQUE et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

Depuis le 24 février 2022, l'Union européenne a connu un afflux massif de personnes fuyant le conflit en Ukraine. En réponse, le Conseil européen a activé pour la première fois la directive de l'UE de 2001 [relative à la protection temporaire par la décision d'exécution \(UE\) 2022/382 du Conseil du 4 mars 2022](#). La directive relative à la protection temporaire ([directive 2001/55/CE du Conseil](#)) prévoit des normes minimales pour l'octroi d'une protection temporaire en cas d'afflux massif de personnes déplacées et des mesures tendant à assurer un équilibre entre les efforts consentis par les États membres pour accueillir ces personnes et supporter les conséquences de cet accueil.

Depuis 1997, les «villes des droits de l'homme» sont à l'avant-garde de la «localisation» des droits de l'homme dans le monde entier. Ils ont mis en place des structures et des outils pour promouvoir les droits de l'homme, adopté une approche fondée sur les droits de l'homme dans la planification et le développement, appliqué des méthodes participatives et mis en place des mécanismes relatifs aux droits de l'homme. Graz, en Autriche, est devenue la première ville européenne des droits de l'homme en 2001. Depuis lors, de nombreuses autres villes ont rejoint l'initiative, comme Vienne, Utrecht ou Barcelone. Ces villes devraient être à la pointe des efforts visant à intégrer les personnes déplacées fuyant la guerre en Ukraine; il pourrait s'agir, par exemple, de mesures dans le domaine de l'éducation; dans le domaine des soins de santé; dans le domaine de l'emploi, en particulier pour les femmes ayant des enfants; dans les logements; ainsi que des mesures en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées; des mesures visant à lutter contre le racisme et la discrimination; etc.

La FRA se concertera avec le réseau des villes des droits de l'homme afin de recenser des exemples solides, reproductibles et innovants de mesures qu'elles ont prises et de les compiler dans un format en ligne. La FRA présentera ces mesures et en discutera avec le groupe de travail du Comité des régions sur l'Ukraine et lors des réunions d'autres réseaux de villes, par exemple Eurocities, Eurotowns, etc.

Parallèlement, la FRA collectera des données supplémentaires et mènera des entretiens avec certaines autorités locales chargées de la mise en œuvre de la directive relative à la protection temporaire, dans certains États membres, afin de mieux comprendre les défis spécifiques auxquels elles sont confrontées.

OBJECTIFS DU PROJET

- Recueillir des données sur les mesures prises par les autorités locales dans les villes de défense des droits de l'homme en vue d'intégrer les personnes déplacées fuyant la guerre en Ukraine, notamment en ce qui concerne l'accès à l'emploi, à l'éducation, à la garde d'enfants, au logement, aux soins de santé, à l'apprentissage des langues, ainsi que les questions ayant une incidence sur leur intégration sociale et économique, telles que la discrimination ou le racisme.
- Recueillir des informations au moyen d'entretiens avec les autorités locales sur les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des mesures prévues par la directive relative à la protection temporaire.

LIEN AVEC LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est lié aux 1^e et 3^e priorités stratégiques 2018-2022 de la FRA.

PLAN DE PROJET POUR 2022

ACTIVITÉS	RÉALISATIONS
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Questionnaire adressé aux villes de défense des droits de l'homme; ➤ Vérification et analyse des résultats; ➤ Des réunions (en ligne) pour discuter des résultats; ➤ Préparation des résultats; ➤ Communication des résultats; ➤ Entretiens avec des représentants des autorités locales ➤ Analyse et publication des résultats 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Présentation en ligne de mesures innovantes reproductibles ➤ Réunions en ligne avec des villes de défense des droits de l'homme ➤ Participation aux réunions des acteurs concernés ➤ Rapport sur les défis auxquels sont confrontées les collectivités locales
	GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Villes des droits de l'homme ➤ Comité des régions ➤ Institutions et organes de l'UE ➤ États membres ➤ Le Congrès des Pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe. ➤ Réseaux européens de villes ➤ Autorités locales ➤ Organisations de la société civile

RESSOURCES PRÉVUES POUR 2022

Ressources humaines		Ressources financières	1 ^{ère} priorité	2 ^{ème} priorité	3 ^{ème} priorité
			<i>Recherche et données</i>	130,000	—
<i>Agents temporaires</i>	1	<i>Assistance technique & Renforcement des capacités</i>	—	—	—
<i>Agents contractuels</i>	1	<i>Coopération institutionnelle & Réseaux</i>	—	—	—
<i>END</i>	—	<i>Communications & Events</i>	10,000	—	—
Total	2	Total	140,000	—	50,000

A.1.3 – Le vieillissement dans les sociétés numériques

Domaine d'activité: <i>Égalité et non-discrimination</i>	PRIORITÉ 1	Date de début: 01/04/2022	STATUT: en cours	TYPE: pluriannuel
---	-------------------	-------------------------------------	----------------------------	-----------------------------

Pertinence POLITIQUE et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

En 2019, environ 20 % de la population totale était âgée de plus de 65 ans. Eurostat estime que ce groupe d'âge représentera environ 24 % de la population de l'UE d'ici à 2030. En octobre 2020, le Conseil de l'UE a adopté des conclusions dans lesquelles il soulignait la nécessité de renforcer les droits des personnes âgées à l'ère de la numérisation et invitait la FRA à étudier l'incidence de la numérisation sur les droits fondamentaux, la participation active et le bien-être des personnes âgées. En 2021, la Commission a lancé un livre vert sur le vieillissement, qui a suscité un large débat sur les effets à long terme de l'évolution démographique, qui aborde les questions des soins et des retraites, à savoir si les systèmes de protection sociale dans l'ensemble de l'UE sont aptes à répondre aux besoins d'une population vieillissante, et comment favoriser le vieillissement actif. L'article 21 de la charte des droits fondamentaux interdit toute discrimination fondée sur l'âge et consacre à l'article 25 le droit des personnes âgées «à mener une vie digne et indépendante et à participer à la vie sociale et culturelle». La protection des droits des personnes âgées est également incluse dans les dispositions de la charte sociale européenne révisée du Conseil de l'Europe. Plusieurs des principes du socle européen des droits sociaux, proclamés en 2017, sont directement liés aux droits fondamentaux des personnes âgées, y compris en ce qui concerne l'accès à des services essentiels tels que les transports, les services financiers et la communication numérique. En 2021, le plan d'action de la Commission pour la mise en œuvre du socle des droits sociaux a recensé parmi ses priorités le bien-être des personnes âgées.

Le projet aborde les implications en matière de droits fondamentaux d'un vieillissement croissant à l'ère numérique, en mettant l'accent sur l'accès à des services spécifiques en ligne et hors ligne grâce au prisme des droits sociaux. L'analyse des données disponibles, y compris des données issues de l'enquête de la FRA sur les droits fondamentaux, permettra de recenser les lacunes persistantes en matière de données et de connaissances en ce qui concerne les expériences des personnes âgées dans l'exercice de leurs droits en matière de prestation de services dans des domaines clés de la vie. Le projet contribuera à promouvoir une approche fondée sur les droits à l'égard du vieillissement dans les sociétés numériques, en tenant compte des caractéristiques intersectionnelles des personnes âgées, telles que le genre, le handicap et le milieu socio-économique. En 2022, FRANET procédera à la collecte de données dans les États membres/pays candidats sur les politiques, la législation et les initiatives pratiques pertinentes en ce qui concerne la numérisation de certains services publics et les analysera en ce qui concerne leur incidence sur les personnes âgées. En 2023, la FRA publiera les résultats.

OBJECTIFS DU PROJET

- Évaluer les implications en matière de droits fondamentaux d'un vieillissement croissant à l'ère numérique en ce qui concerne les droits sociaux;
- Recenser les lacunes dans les données en ce qui concerne les expériences des personnes âgées dans l'exercice de leurs droits dans l'environnement numérique;
- Contribuer à promouvoir une approche fondée sur les droits à l'égard du vieillissement actif à l'ère numérique.

LIEN AVEC LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est lié à toutes les priorités stratégiques 1, 2 et 3 de la FRA.

PLAN DE PROJET POUR 2022

ACTIVITÉS	RÉALISATIONS
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Consultation des parties prenantes ➤ Recherche documentaire ➤ Cartographie et analyse des données existantes dans le cadre de la recherche FRANET; ➤ Analyse des résultats; 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Un rapport ➤ Participation à des événements pour communiquer les résultats
	GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les institutions de l'UE; ➤ Les États membres; ➤ Les organismes nationaux de défense des droits de l'homme; ➤ Conseil de l'Europe, organes des Nations unies, OCDE ➤ Eurofound; ➤ Société civile;

RESSOURCES PRÉVUES POUR 2022

Ressources humaines		Ressources financières	1 ^{re} priorité ST	2 ^e priorité	3 ^e me priorité
			<i>Recherche et données</i>	90,000	—
<i>Agents temporaires</i>	1	<i>Assistance technique & Renforcement des capacités</i>	—	—	—
<i>Agents contractuels</i>	1	<i>Coopération institutionnelle & Réseaux</i>	—	—	—
<i>END</i>	—	<i>Communications & Events</i>	10,000	—	25,000
Total	2	Total	100,000	—	25,000

A.1.5 – Activités supplémentaires dans le secteur «Lutte contre le racisme et non-discrimination»

<i>Domaine d'activité: Égalité et non-discrimination</i>	<i>PRIORITÉ 1</i>	<i>Date de début: 01/04/2022</i>	<i>STATUT: en cours</i>	<i>TYPE: pluriannuel</i>
--	-------------------	----------------------------------	-------------------------	--------------------------

Pertinence POLITIQUE et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

La présente fiche de projet concerne les demandes d'activités supplémentaires liées à la collecte, à l'analyse et à la fourniture d'expertise qui ne sont pas couvertes par d'autres projets dans le domaine de la lutte contre le racisme et la non-discrimination. En 2022, la FRA poursuivra sa coopération avec le groupe de haut niveau de l'UE sur la non-discrimination, l'égalité et la diversité, notamment en assistant son sous-groupe sur les données relatives à l'égalité et son sous-groupe sur l'égalité de traitement à l'égard des personnes LGBTIQ +. En outre, la FRA continuera à participer aux activités du groupe de travail du réseau européen des organismes de promotion de l'égalité (Equinet) sur la recherche et la collecte de données et fournira, sur demande, son expertise.

Les travaux entrepris dans le cadre de ce qui précède peuvent comprendre une analyse du sexe, de l'âge et du handicap, en fonction de la nature de toute demande spécifique éventuelle de contribution. En particulier, sur demande, la FRA continuera à fournir une expertise aux institutions européennes, en particulier à la Commission européenne en ce qui concerne les stratégies.

L'Agence soutiendra également les travaux du groupe de haut niveau de l'UE sur le racisme et la xénophobie, notamment en soutenant les travaux du sous-groupe sur la mise en œuvre des plans d'action nationaux contre le racisme (NAPAR).

OBJECTIFS DU PROJET

- Mener des activités supplémentaires de collecte et d'analyse de données, conformément à l'évolution de la situation en 2022;
- Fournir une expertise aux parties prenantes sur demande;
- Mettre à jour, sur demande, des travaux de recherche ou des publications antérieurs;
- Communiquer les travaux de la FRA aux parties prenantes;

LIEN AVEC LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est lié à toutes les priorités stratégiques 2018-2022 de la FRA.

PLAN DE PROJET POUR 2022

ACTIVITÉS	RÉALISATIONS
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Procéder à la collecte et à l'analyse de données supplémentaires, en fonction de l'évolution de la situation en 2022. ➤ Communiquer les résultats des travaux de la FRA aux parties prenantes ➤ Assister le groupe de haut niveau de l'UE sur la non-discrimination, l'égalité et la diversité, en particulier son sous-groupe sur les données relatives à l'égalité et son sous-groupe sur l'égalité de traitement à l'égard des personnes LGBTIQ + ➤ Assister le groupe de haut niveau de l'UE sur le racisme et la xénophobie, en particulier son sous-groupe sur le NAPAR; ➤ Activités de communication et de coopération pertinentes... 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Jusqu'à deux réalisations (rapports ou documents sur papier et/ou en ligne) résultant de toute collecte et analyse de données supplémentaires ➤ Contributions écrites aux parties prenantes institutionnelles sur demande ➤ Participation à des réunions et événements au niveau de l'UE, ainsi qu'à des manifestations organisées par le Conseil de l'Europe ➤ Participation exceptionnelle à des événements internationaux ➤ Traduction et réimpression de publications de la FRA sélectionnées, le cas échéant...
	GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Institutions et organes de l'UE; ➤ Les États membres; ➤ Conseil de l'Europe et organisations internationales; ➤ Les organismes nationaux de défense des droits de l'homme; ➤ La société civile et les organisations professionnelles;

RESSOURCES PRÉVUES POUR 2022

Ressources humaines		Ressources financières	1 ^{re} priorité ST	2 ^e priorité	3 ^{ème} priorité
		<i>Recherche et données</i>	8,500	—	80,000
<i>Agents temporaires</i>	1	<i>Assistance technique & Renforcement des capacités</i>	—	—	—
<i>Agents contractuels</i>	1	<i>Coopération institutionnelle & Réseaux</i>	—	—	—
<i>END</i>	—	<i>Communications & Events</i>	11,500	—	40,000
Total	2	Total	20,000	—	120,000

A.2.1 – Activités supplémentaires dans le secteur «Inclusion des Roms»

Domaine d'activité: Intégration des Roms	PRIORITÉ 1	Date de début: 01/04/2022	STATUT: nouveau	TYPE: pluriannuel
---	-------------------	-------------------------------------	---------------------------	-----------------------------

Pertinence POLITIQUE et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

La présente fiche de projet répond aux demandes formulées au cours de l'année pour des activités supplémentaires liées à la collecte, à l'analyse et à la fourniture d'expertise qui ne sont pas couvertes par d'autres projets dans le domaine de l'intégration des Roms. Depuis 2011, la FRA contribue aux efforts de l'UE en faveur de l'intégration des Roms en fournissant des données et des analyses solides et comparables, ainsi qu'en élaborant et en appliquant des indicateurs de résultats et de processus pertinents. En 2021, l'Agence a aidé les États membres et la Commission à suivre et à rendre compte de l'égalité et de l'inclusion des Roms en élaborant un portefeuille d'objectifs et d'indicateurs d'inclusion des Roms dans les domaines de l'emploi, de la santé, de l'éducation, du logement, de la discrimination et de l'antitsiganisme, de la lutte contre la pauvreté et de la promotion de l'autonomisation et de la participation, en accordant une attention particulière aux enfants, aux jeunes et aux femmes.

En 2022, la FRA continuera de soutenir les efforts visant à mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs fixés dans le «cadre stratégique de l'UE pour l'égalité, l'inclusion et la participation des Roms» et dans la recommandation correspondante du Conseil. L'Agence continuera également à fournir une assistance aux autorités nationales, sur demande, dans les limites de ses compétences, de ses capacités et de son mandat.

OBJECTIFS DU PROJET

- Soutenir la Commission européenne et les États membres dans le suivi et l'établissement de rapports sur l'intégration des Roms au titre du cadre stratégique de l'UE pour l'égalité, l'inclusion et la participation des Roms, lancé en octobre 2020;
- Diffuser les résultats et les connaissances générés par ses travaux généraux sur l'intégration des Roms, en particulier ses enquêtes;
- Aider les principales parties prenantes aux niveaux européen et national dans leurs efforts visant à prévenir et à combattre la discrimination, l'antitsiganisme et l'exclusion sociale des Roms et des gens du voyage;

LIEN AVEC LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est lié à toutes les priorités stratégiques de la FRA pour la période 2018-2022.

PLAN DE PROJET POUR 2022

ACTIVITÉS	RÉALISATIONS
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Finalisation des indicateurs (liste de contrôle); ➤ Soutien à la Commission européenne et participation aux activités du réseau des points de contact nationaux pour les Roms; ➤ Fournir, sur demande, une expertise aux États membres en matière d'intégration des Roms, en particulier en ce qui concerne les méthodes de collecte de données et l'utilisation d'indicateurs, ainsi que l'établissement de rapports sur les mesures mises en œuvre en matière d'intégration des Roms; ➤ Collecte et analyse de données supplémentaires, en fonction de l'évolution de la situation en 2022 ➤ Communiquer les résultats de l'enquête aux principales parties prenantes; ➤ Dialoguer avec la société civile en participant à des manifestations; ➤ Élaborer des analyses et des notes d'information ciblées, le cas échéant. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Indicateurs — listes de contrôle; ➤ Contribution aux documents demandés par la Commission; ➤ Jusqu'à deux courts résultats (rapports ou documents sur papier et/ou en ligne) résultant de toute collecte et analyse de données supplémentaires; ➤ Participation à des réunions et événements au niveau de l'UE, ainsi qu'à des manifestations du Conseil de l'Europe; ➤ Participation d'organisations internationales et de la société civile à des événements.
	GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Institutions et organes de l'UE; ➤ Les États membres; ➤ Conseil de l'Europe et organisations internationales; ➤ Les organismes nationaux de défense des droits de l'homme; ➤ La société civile et les organisations professionnelles; ➤ Organisations de Roms et de gens du voyage

RESSOURCES PRÉVUES POUR 2022

Ressources humaines		Ressources financières	1 ^e priorité	2 ^e priorité	3 ^e priorité
		<i>Recherche et données</i>	—	—	—
<i>Agents temporaires</i>	1	<i>Assistance technique & Renforcement des capacités</i>	23,209	—	80,000
<i>Agents contractuels</i>	1	<i>Coopération institutionnelle & Réseaux</i>	—	—	—
<i>END</i>	1	<i>Communications & Events</i>	—	—	—
Total	3	Total	23,209	—	80,000

A.4.3 – Activités supplémentaires dans le secteur «Droits sociaux»

Domaine d'activité: Les droits de l'enfant	PRIORITÉ 1	Date de début: 01/04/2022	STATUT: nouveau	TYPE: pluriannuel
---	-------------------	-------------------------------------	---------------------------	-----------------------------

Pertinence POLITIQUE et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

La présente fiche de projet répond aux demandes formulées au cours de l'année pour des activités supplémentaires liées à la collecte, à l'analyse et à la fourniture d'expertise qui ne sont pas couvertes par d'autres projets. Les activités supplémentaires comprendront un dialogue ciblé avec les principales parties prenantes afin de promouvoir les données probantes de la FRA et d'intégrer les résultats de ses travaux dans les processus politiques pertinents de l'UE. Ce projet soutiendra également les efforts de la FRA visant à poursuivre la collecte d'éléments de preuve, le cas échéant, sur les conséquences à long terme de la pandémie de COVID-19 sur les droits sociaux. En outre, ce projet permettrait la collecte de données, comme l'exigerait peut-être l'évolution de la situation en 2022 sur les questions relatives aux droits sociaux qui concernent les personnes déplacées d'Ukraine et qui vivent actuellement dans l'UE en raison de la guerre.

Les travaux de la FRA sur les droits sociaux s'inscrivent dans le cadre du socle européen des droits sociaux proclamé en 2017. Il énonce 20 principes clés guidant l'action de l'UE en faveur d'une Europe sociale forte, juste, inclusive et pleine de chances. En 2021, la Commission a publié un plan d'action comportant un certain nombre d'actions de l'UE proposant trois objectifs à atteindre au niveau de l'UE d'ici à 2030, qui devraient orienter les politiques et les réformes nationales: au moins 78 % de la population âgée de 20 à 64 ans doit avoir un emploi d'ici à 2030; au moins 60 % des adultes devraient participer à des activités de formation chaque année; réduire d'au moins 15 millions le nombre de personnes menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale. Dans ses travaux sur les droits sociaux, l'Agence met particulièrement l'accent sur les personnes en situation de vulnérabilité, qui comprend de nombreuses personnes âgées, des familles monoparentales, des personnes issues de l'immigration ou d'une minorité ethnique, des personnes LGBTIQ+, etc.

La FRA examinera les domaines dans lesquels les données et les analyses sur les questions de droits sociaux pourraient apporter une valeur ajoutée en consultation avec les parties prenantes concernées afin de proposer des projets pertinents pour 2023.

Le socle européen des droits sociaux met explicitement l'accent sur les enfants — principe 11 — en ce qui concerne la garde d'enfants et la protection contre la pauvreté. Cela reflète les dispositions pertinentes de la convention relative aux droits de l'enfant, ratifiée par tous les États membres de l'UE. L'UE a mis en place la garantie européenne pour l'enfance, adoptée par le Conseil en juin 2021, qui vise à prévenir et à combattre l'exclusion sociale en garantissant l'accès des enfants dans le besoin à un ensemble de services essentiels: l'éducation et l'accueil des jeunes enfants, l'éducation (y compris les activités à l'école); soins de santé; nutrition; et le logement. La FRA fournira une expertise à la Commission et aux États membres, sur demande, pour les aider dans leurs efforts de suivi de la mise en œuvre des dispositifs de garantie pour l'enfance. Comme à l'accoutumée, les droits de l'enfant seront intégrés dans plusieurs domaines des travaux de la FRA dans le cadre de la stratégie de l'UE sur les droits de l'enfant 2021-2024, ainsi que de la stratégie de l'UE de lutte contre les abus sexuels commis contre des enfants au cours de la période 2020-2025.

OBJECTIFS DU PROJET

- Procéder à la collecte et à l'analyse de données supplémentaires, en fonction de l'évolution de la situation en 2022;
- Étudier et recenser les lacunes en matière de données et d'analyse en ce qui concerne les aspects des droits sociaux pertinents pour les compétences de l'UE;
- Diffuser les résultats générés par les travaux connexes.

LIEN AVEC LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est lié à toutes les priorités stratégiques de la FRA pour la période 2018-2022.

PLAN DE PROJET POUR 2022

ACTIVITÉS	RÉALISATIONS
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Collecte et analyse de données supplémentaires, en fonction de l'évolution de la situation en 2022; ➤ Mener des recherches internes afin d'explorer et de recenser les lacunes en matière de données et d'analyses dans certains aspects des droits sociaux pertinents pour les compétences de l'UE; ➤ Assister, sur demande, les coordinateurs pour les droits de l'enfant de la Commission européenne et du Conseil de l'Europe, ainsi que le Comité des droits de l'enfant des Nations unies; ➤ Activités de communication et de coopération pertinentes. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Jusqu'à deux réalisations (rapports ou documents sur papier et/ou en ligne) résultant de toute collecte et analyse de données supplémentaires; ➤ Contributions écrites aux parties prenantes institutionnelles sur demande; ➤ Participation à des réunions et événements au niveau de l'UE, ainsi qu'à des manifestations organisées par le Conseil de l'Europe et d'autres organisations internationales ➤ Traduction et réimpression de publications de la FRA sélectionnées, le cas échéant
	GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Institutions et organes de l'UE ➤ Autorités nationales ➤ Conseil de l'Europe et organisations internationales ➤ Organismes statutaires de défense des droits de l'homme ➤ Société civile et organisations professionnelles.

RESSOURCES PRÉVUES POUR 2022

Ressources humaines		Ressources financières	1 ^{re} priorité ST	2 ^e priorité	3 ^e me priorité
		<i>Recherche et données</i>	10,000	—	80,000
<i>Agents temporaires</i>	1	<i>Assistance technique & Renforcement des capacités</i>	5,000	—	—
<i>Agents contractuels</i>	1	<i>Coopération institutionnelle & Réseaux</i>	—	—	—
<i>END</i>	—	<i>Communications & Events</i>	—	—	—
Total	2	Total	15,000	—	80,000

B.1.5 – Activités supplémentaires dans le secteur « Données et numérique »

Domaine d'activité: Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel

PRIORITÉ 1

Date de début:
01/04/2022

STATUT:
en cours

TYPE:
pluriannuel

Politique DE RÉLEVANCE et D'ADDED VALUE

La présente fiche tient compte des demandes formulées au cours de l'année en vue d'activités supplémentaires liées à la collecte, à l'analyse et à la fourniture d'expertise qui ne sont pas couvertes par des projets spécifiques de l'Agence relevant du domaine de travail «Données et numérique». Ces demandes de contribution englobent largement la société de l'information, l'intelligence artificielle (IA) et la numérisation; l'interopérabilité des données; protection des données et vie privée.

Depuis sa création, l'Agence a travaillé différemment dans les domaines de la protection des données et de la vie privée, et s'est engagée dans des domaines spécifiques tels que l'interopérabilité des données, qui s'est concentrée sur les systèmes d'information à grande échelle, principalement dans le domaine de la migration et de l'asile. Les travaux de l'Agence dans ces domaines ont comporté des recherches approfondies sur des sujets tels que la surveillance de masse et sa supervision, sur l'utilisation de la biométrie dans les systèmes d'information à grande échelle et sur l'IA conforme aux droits fondamentaux. Parallèlement, elle a mis au point des outils destinés à aider tant les détenteurs de droits que les titulaires de droits en ce qui concerne le respect des droits et les voies de recours, y compris, par exemple, un manuel conjoint avec le Conseil de l'Europe sur la protection des données (dans sa deuxième édition).

Depuis 2017, l'Agence s'est tournée vers le domaine de l'IA de plus en plus important, qui est déployé dans différents domaines et a des répercussions importantes sur les droits fondamentaux. La série de documents de l'Agence sur les droits fondamentaux et l'IA, sa nomination au groupe d'experts de haut niveau de la Commission sur l'IA et aux comités du Conseil de l'Europe qui œuvrent à l'élaboration de la législation sur l'IA illustrent le rôle de la FRA en tant qu'acteur important dans ce domaine. La FRA entretient un dialogue étroit avec les différentes institutions de l'UE chargées de développer de nouveaux domaines du droit et des politiques connexes, en se concentrant sur la législation sur l'IA et la législation sur les services numériques — pour citer deux exemples. Parallèlement, d'autres agences de l'UE associent de plus en plus la FRA dans le domaine de l'IA et de la numérisation, comme Europol par l'intermédiaire de son «pôle d'innovation», aux côtés d'organisations internationales allant des Nations unies à l'OCDE.

Compte tenu de la demande croissante de la FRA de fournir son expertise dans ce domaine, les activités et les résultats de la présente fiche servent à «à l'épreuve du temps» aux travaux de l'Agence en lui permettant de développer et de communiquer des idées et des résultats de recherche, et de fournir une expertise en matière de droits fondamentaux aux institutions de l'UE et aux autres acteurs.

OBJECTIFS DU PROJET

- Fournir des conseils fondés sur des données probantes aux institutions de l'UE, ainsi qu'aux États membres, sur demande;
- Produire des résultats ad hoc sur la base du matériel existant et de l'expertise interne;
- Mettre à jour des publications sélectionnées;
- Traduire dans une langue de l'UE sélectionnée les réalisations existantes de la FRA — sur demande
- Mettre les conclusions de la FRA à disposition des décideurs politiques de manière proactive;
- Activités de communication et de coopération pertinentes avec les institutions de l'UE et d'autres acteurs concernés.

LIEN AVEC LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est lié à l'ensemble des piliers stratégiques de la FRA 2018-2022.

PLAN DE PROJET POUR 2022

ACTIVITÉS	RÉALISATIONS
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Communiquer les résultats de la recherche et fournir une expertise aux principaux décideurs politiques, principalement au niveau de l'UE, aux côtés d'autres parties prenantes concernées; ➤ Poursuite du développement des propositions de projets dans le cadre des travaux du secteur, conformément à la législation et à l'évolution des politiques de l'UE; ➤ Élaborer des analyses et dossiers ciblés; ➤ Participation, y compris des présentations, à des réunions et à des manifestations organisées par des institutions, organes et agences au niveau de l'UE; le Conseil de l'Europe et d'autres organisations internationales; et des manifestations de haut niveau de la société civile. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Contribution aux documents — à la demande de la Commission, d'autres institutions et organes/agences de l'UE et d'autres acteurs concernés; ➤ Jusqu'à deux brefs résultats de l'Agence (rapports ou documents sur papier et/ou en ligne) résultant de toute recherche et analyse supplémentaire; parallèlement à la réédition de documents, y compris de traductions, le cas échéant;
GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Institutions de l'UE ➤ Le CEPD et d'autres agences et organes de l'UE; Europol, Eurojust, eu-LISA, etc. ➤ Conseil de l'Europe et autres organisations internationales ➤ États membres de l'UE ➤ Autorités nationales de surveillance dans les domaines concernés ➤ Organisations de la société civile dans les domaines concernés ➤ Industrie et secteur privé en ce qui concerne le respect des droits 	

RESSOURCES PRÉVUES POUR 2022

Ressources humaines		Ressources financières	1 ^e priorité	2 ^e priorité	3 ^e priorité
		<i>Recherche et données</i>	—	—	20,000
<i>Agents temporaires</i>	1	<i>Assistance technique & Renforcement des capacités</i>	—	—	—
<i>Agents contractuels</i>	1	<i>Coopération institutionnelle & Réseaux</i>	—	—	—
<i>END</i>	—	<i>Communications & Events</i>	—	—	—
Total	2	Total	—	—	20,000

B.3.5 – Activités supplémentaires dans le secteur «Justice et sécurité»

Domaine d'activité: Victimes de la criminalité et accès à la justice

PRIORITÉ 1

Date de début:
01/04/2022

STATUT:
en cours

TYPE:
pluriannuel

Pertinence POLITIQUE et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

La présente fiche répond aux demandes formulées au cours de l'année en vue d'activités supplémentaires liées à la collecte, à l'analyse et à la fourniture d'expertise qui ne sont pas couvertes par des projets spécifiques de l'Agence relevant du domaine de travail «Justice et sécurité». Ces demandes de contribution englobent largement la coopération policière et judiciaire en matière pénale; les droits procéduraux en droit pénal/civil; les victimes de la criminalité; crimes de haine et antisémitisme; détention pénale; et la sécurité.

La modification du règlement de la FRA en 2022 permet à l'Agence d'entreprendre, de sa propre initiative, des recherches et des activités connexes dans le domaine de la coopération policière et judiciaire en matière pénale. Dans le présent document, la FRA peut étendre ses travaux dans ces domaines, en mettant l'accent sur des contributions en temps utile concernant des dossiers législatifs et stratégiques nouveaux et révisés, qui, sans cela, n'auraient pas pu être planifiés. En vertu du règlement modifié, l'Agence est également susceptible d'être davantage engagée auprès d'une série d'acteurs dans le domaine de la coopération policière et judiciaire en matière de droit pénal; y compris Europol et Eurojust.

En dehors du «cycle de vie» de projets spécifiques de l'Agence, les activités menées dans le cadre de cette fiche permettent de maintenir la visibilité des résultats et de l'expertise de la FRA dans des domaines de travail clés où elle a constitué un ensemble important de connaissances, de données et d'expertise en la matière. Il s'agit notamment des travaux de l'Agence sur les victimes de la criminalité, qui couvrent ses enquêtes quantitatives à grande échelle menées auprès de différentes populations, ainsi que son travail qualitatif approfondi sur le terrain et son analyse juridique. L'expertise reconnue de l'Agence donne lieu à des demandes nombreuses et variées de contribution et de présence de l'Agence lors d'une série de réunions et de manifestations d'experts, auxquelles la présente fiche peut répondre. Les synergies entre différents projets de la FRA relevant de la rubrique «Justice et sécurité» — y compris les travaux sur les crimes de haine, l'antisémitisme et les victimes de la criminalité — peuvent servir à éclairer les réponses législatives et politiques de l'Agence au-delà des domaines restreints du droit.

Le maintien des demandes visant à ce que l'Agence mette à jour les données dans les domaines où elle a établi la valeur ajoutée de ses résultats — y compris la mise à jour annuelle de l'antisémitisme, la base de données sur les détentions pénales et la base de données sur la haine à l'égard des musulmans — signifie que l'Agence doit répondre aux besoins clés des parties prenantes tout au long de l'année, qui peuvent être couverts par ce domaine. Cela peut également impliquer un engagement au niveau des États membres, y compris avec la société civile et d'autres acteurs, en réponse directe aux demandes formulées au cours de l'année.

OBJECTIFS DU PROJET

- Fournir des conseils fondés sur des données probantes aux institutions de l'UE, ainsi qu'aux États membres, sur demande;
 - Produire des résultats ad hoc sur la base du matériel existant et de l'expertise interne;
 - Mettre à jour des publications sélectionnées;
 - Traduire dans une langue de l'UE sélectionnée les réalisations existantes de la FRA — sur demande
 - Mettre les conclusions de la FRA à disposition des décideurs politiques de manière proactive;
- Activités de communication et de coopération pertinentes avec les institutions de l'UE et d'autres acteurs concernés.

LIEN AVEC LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est lié à l'ensemble des piliers stratégiques de la FRA 2018-2022.

PLAN DE PROJET POUR 2022

ACTIVITÉS	RÉALISATIONS
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Communiquer les résultats de la recherche et fournir une expertise aux principaux décideurs politiques, principalement au niveau de l'UE, aux côtés d'autres parties prenantes concernées; ➤ Poursuite du développement des propositions de projets dans le cadre des travaux du secteur, conformément à la législation et à l'évolution des politiques de l'UE; ➤ Élaborer des analyses et dossiers ciblés; ➤ Participation, y compris des présentations, à des réunions et à des manifestations organisées par des institutions, organes et agences au niveau de l'UE; le Conseil de l'Europe et d'autres organisations internationales; et des manifestations de haut niveau de la société civile. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Contribution aux documents — à la demande de la Commission, d'autres institutions et organes/agences de l'UE et d'autres acteurs concernés; ➤ Jusqu'à deux brefs résultats de l'Agence (rapports ou documents sur papier et/ou en ligne) résultant de toute recherche et analyse supplémentaire; ainsi que la réédition du matériel, y compris les traductions, le cas échéant.
	GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Institutions de l'UE ➤ Agences et organes de l'UE; Europol, Eurojust, CEPOL, etc. ➤ Conseil de l'Europe et autres organisations internationales ➤ États membres de l'UE ➤ Organisations de professionnels du droit ➤ Organisations de la société civile dans les domaines concernés

RESSOURCES PRÉVUES POUR 2022

Ressources humaines		Ressources financières	1 ^e priorité	2 ^e priorité	3 ^e priorité
Agents temporaires	1	Recherche et données	40,000	—	—
		Assistance technique & Renforcement des capacités	—	—	—

<i>Agents contractuels</i>	1		<i>Coopération institutionnelle & Réseaux</i>	—	—	—
<i>END</i>	—		<i>Communications & Events</i>	—	—	—
Total	2		Total	40,000	—	—

C.1.1 – Fourniture d'une expertise en matière de droits fondamentaux dans le domaine des affaires intérieures

Domaine d'activité: **Migration, frontières, asile et intégration des réfugiés et des migrants**

PRIORITÉ 1

Date de début:
01/01/2017

STATUT:
en cours

TYPE:
pluriannuel

Pertinence POLITIQUE et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

Ce projet fait suite à des projets antérieurs et couvre les demandes de soutien des institutions de l'UE, y compris celles relevant du pacte, ainsi que les initiatives prises dans le cadre de la mise en œuvre des accords de coopération avec les agences JAI concernées. Les principales activités menées dans le cadre du projet consisteront à fournir une expertise en matière de droits fondamentaux aux institutions et organes de l'UE dans des domaines tels que l'asile, la gestion des frontières, les systèmes informatiques de l'UE, le trafic de migrants et la traite des êtres humains, les travailleurs migrants gravement exploités, le retour et la réadmission, les enfants migrants, les évaluations Schengen et les droits des migrants et des réfugiés. La FRA collaborera également avec d'autres acteurs clés, au niveau international, du Conseil de l'Europe et au niveau national, par exemple les institutions nationales des droits de l'homme. La FRA effectuera des recherches et des analyses ciblées, rédigera ou mettra à jour des rapports, des manuels et/ou d'autres outils de renforcement des capacités. Le projet permet également à la FRA de participer activement aux forums consultatifs de Frontex et de l'EASO, de mettre en œuvre la déclaration commune d'engagement des agences de l'UE de 2018 sur la coopération pour lutter contre la traite des êtres humains et de fournir des conseils et un soutien d'experts au CEPOL, à l'ECDC, à l'EASO, à eu-LISA, à Europol, à Frontex et à l'AET, en étroite coopération avec la Commission. La FRA sera membre des comités d'orientation sur les droits fondamentaux créés dans le cadre du VIS et de l'ETIAS.

OBJECTIFS DU PROJET

- Partager des preuves solides lorsqu'il existe un déficit de connaissances, en particulier sur les questions de droits fondamentaux liées aux systèmes d'information à grande échelle et à leur interopérabilité, aux enfants dans les domaines de la migration, de l'intégration des réfugiés, de la gestion des frontières, du retour, de l'asile et d'autres questions pertinentes;
- Répondre efficacement aux demandes d'expertise en matière de droits fondamentaux formulées par les institutions de l'UE, y compris dans le cadre du pacte;
- Conseiller la Commission européenne sur la manière d'intégrer les droits fondamentaux dans les évaluations Schengen;
- Fournir en temps utile des conseils éclairés sur le plan juridique à FRONTEX, à l'EASO, à eu-LISA ainsi qu'à Eurojust, Europol, CEPOL, ECDC et AET en ce qui concerne l'application des droits fondamentaux dans leurs domaines de travail respectifs;
- Élaborer et diffuser des outils, du matériel de formation et des orientations pratiques.

LIEN AVEC LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est lié à toutes les priorités stratégiques 2018-2022 de la FRA.

PLAN DE PROJET POUR 2022

ACTIVITÉS	RÉALISATIONS
<ul style="list-style-type: none"> ➢ Collecter des données au moyen de recherches documentaires et de travaux de terrain sur les questions relatives à l'acquis de l'UE dans le domaine des affaires intérieures; ➢ Effectuer des missions, en particulier dans les zones frontalières; ➢ Analyser les données, rédiger/mettre à jour les rapports et autres publications ou les mettre à jour, traduire/réimprimer les publications existantes, selon les besoins; ➢ Formuler des avis juridiques à la demande des institutions européennes; ➢ Des outils et des orientations pratiques sur les questions liées à l'acquis de l'UE dans le domaine des affaires intérieures, tels que le matériel destiné aux inspections du travail sur la fourniture d'informations aux migrants en situation irrégulière et l'outil de sensibilisation aux systèmes informatiques de l'UE; ➢ Assister aux groupes de travail du Conseil, aux auditions de la commission LIBE du Parlement européen, aux réunions d'experts de la Commission européenne ou des agences de l'Union, ainsi qu'à d'autres manifestations sélectionnées, et apporter des contributions sur mesure à ces groupes; ➢ Sur demande, soumettre des informations, dispenser une formation et accompagner les missions d'évaluation Schengen sur place en qualité d'observateurs; ➢ Examiner les documents communiqués par les parties prenantes à la FRA pour commentaires; ➢ Organiser des réunions d'experts et d'autres événements (en personne ou en ligne), le cas échéant; ➢ Participer aux forums consultatifs de Frontex et de l'EUAA; ➢ Participer aux comités d'orientation ETIAS et VIS sur les droits fondamentaux; ➢ Dispenser une formation sur les droits fondamentaux au personnel des agences de l'UE et des États membres; 	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Versions linguistiques du manuel FRA-CouEDH sur le droit européen en matière d'asile, de frontières et d'immigration (publication imprimée); ➢ Rapport (imprimé) et manuel de formation sur la tutelle (en ligne); ➢ Des outils de sensibilisation aux systèmes informatiques et à leur interopérabilité et aux réponses conformes aux droits fondamentaux face aux défis en matière de migration (en ligne), ainsi que des orientations sur les mécanismes indépendants de surveillance des frontières; ➢ Autres résultats de recherche sur des questions liées à la politique, produits/publiés sur support papier et/ou sous forme électronique (par exemple, mises à jour régulières sur la surveillance des retours et les opérations de recherche et de sauvetage; les enfants migrants; les droits fondamentaux aux frontières et l'accès à l'asile; rétention en matière d'immigration); ➢ Autres outils pratiques et matériels de formation élaborés sur des questions politiques pertinentes (par exemple, la protection des enfants migrants; surveillance des frontières et accès à l'asile) ➢ (À la demande des institutions de l'UE) jusqu'à deux avis juridiques; ➢ Contribution sur mesure aux documents législatifs, politiques ou autres fournis aux institutions de l'UE dans 20 cas; ➢ L'expertise en matière de droits fondamentaux fournie à l'EUAA, à eu-LISA, à Frontex, à l'AET et à d'autres agences de l'UE dans 10 cas; ➢ Participation aux réunions de Frontex et du forum consultatif EUAAA et partage de l'expertise; ➢ Formation et autre soutien requis fournis aux évaluateurs Schengen; ➢ Expertise en matière de droits fondamentaux fournie aux États membres, dans au moins 10 cas.

GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES

- Participer au groupe des points de contact sur la traite des êtres humains;
- Mettre en œuvre des accords de coopération avec l'EUAA, Frontex et eu-LISA et fournir un soutien spécialisé à d'autres agences de l'UE, le cas échéant.

- Institutions, organes et agences de l'UE
- Autorités des États membres, praticiens
- Organisations internationales, REINDH, INDH et OSC

RESSOURCES PRÉVUES POUR 2022

Ressources humaines		Ressources financières	1 ^e priorité	2 ^e priorité	3 ^e priorité
		<i>Recherche et données</i>	303,000	—	—
<i>Agents temporaires</i>	3.35	<i>Assistance technique & Renforcement des capacités</i>	—	—	—
<i>Agents contractuels</i>	2.20	<i>Coopération institutionnelle & Réseaux</i>	—	—	—
<i>END</i>	0.25	<i>Communications & Events</i>	10,000	—	250,000
Total	5.80	Total	313,000	—	250,000

C.1.2 – Collecte de données pour la préparation de l'UE et la gestion des crises

Domaine d'activité: **Migration, frontières, asile et intégration des réfugiés et des migrants**

PRIORITÉ 1

Date de début:
28/09/2015

STATUT:
en cours

TYPE:
pluriannuel

Pertinence POLITIQUE et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

En septembre 2020, la Commission européenne a mis en place un nouveau mécanisme visant à améliorer le suivi et l'anticipation des mouvements migratoires et à renforcer le partage d'informations afin de faciliter une réaction coordonnée en temps de crise. À cette fin, la recommandation de la Commission sur le plan de préparation et de gestion de crise en matière de migration met en place un réseau associant les institutions de l'UE, les États membres ainsi que les agences JAI concernées, y compris la FRA. Tous ont désigné un point de contact pour la mise en œuvre du réseau et pour contribuer, en temps utile et de manière adéquate, au nouveau mécanisme. Sur la base des informations reçues, la Commission européenne rédigera régulièrement des rapports de situation et des rapports d'alerte précoce. Le réseau se réunit régulièrement depuis l'automne 2020.

Dans la gestion de l'asile et de la migration, l'UE est confrontée à d'importants défis en matière de droits fondamentaux. Celles-ci doivent être dûment prises en compte dans la connaissance de la situation et dans les rapports d'alerte précoce, afin de faciliter une réaction conforme à la charte de l'UE. Dans le cadre de ce projet, la FRA fournira au mécanisme d'alerte précoce et de crise des données et des informations relatives aux droits fondamentaux. Ainsi, la FRA s'attend à ce que les rapports réguliers de la Commission reflètent de manière adéquate les droits fondamentaux. La FRA recueille les données au moyen de ses bulletins sur la migration régulière et de ses missions sur le terrain aux frontières extérieures qui accueillent la plupart des arrivées. Lors de la conception de la méthodologie de collecte des données, la FRA tiendra compte des enseignements tirés lors de l'élaboration de bilans périodiques de la migration. Depuis septembre 2015, la FRA recueille des données auprès des États membres de l'UE fortement touchés par les évolutions liées à la migration, ainsi que de la Macédoine du Nord et de la Serbie. Sur la base de cette collecte de données, la FRA a publié des bulletins périodiques sur la migration. Les publications périodiques en ligne fournissent un aperçu actualisé des défis juridiques et pratiques en matière de droits fondamentaux au niveau national dans les domaines de l'asile, de la gestion des frontières et du retour. Cette collecte de données aide la Commission à évaluer la situation migratoire. La FRA mettra également régulièrement des informations non sensibles à la disposition du public par l'intermédiaire de ses bulletins sur la migration. Avec l'invasion russe de l'Ukraine le 24 février, les préoccupations en matière de droits fondamentaux se sont déplacées vers les quatre États membres de l'UE limitrophes de l'Ukraine.

OBJECTIFS DU PROJET

- Fournir au nouveau mécanisme de préparation et de gestion des crises de l'UE des preuves solides et actualisées des préoccupations en matière de droits fondamentaux liées à la gestion des frontières, à l'asile, à l'accueil, à la protection des enfants, à la rétention de l'immigration, au retour, aux discours haineux et aux crimes violents.
- Publier des données non sensibles sur les préoccupations en matière de droits fondamentaux relatives à la gestion des frontières, à l'asile, à l'accueil, à la protection des enfants, à la rétention de l'immigration, au retour, aux discours haineux et aux crimes violents dans les bulletins de la FRA sur la migration régulière.

LIEN AVEC LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est lié aux priorités stratégiques 1, 3 et 4 de la FRA.

PLAN DE PROJET POUR 2022

ACTIVITÉS	RÉALISATIONS
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Collecter et analyser des données; ➤ Partager les résultats avec le réseau; ➤ Passation de contrats pour la collecte de données ➤ Extraire des données non sensibles en vue de leur publication dans les bulletins sur la migration régulière. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Expertise en matière de droits fondamentaux partagée lors des réunions du réseau ➤ Partage régulier de données et d'informations avec le réseau ➤ Publications périodiques en ligne d'informations non sensibles
	GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Institutions de l'UE, États membres et agences JAI ➤ Organisations internationales

RESSOURCES PRÉVUES POUR 2022

Ressources humaines		Ressources financières	1 ^e priorité	2 ^e priorité	3 ^e priorité
		<i>Recherche et données</i>	161,251	—	75,000
<i>Agents temporaires</i>	0.85	<i>Assistance technique & Renforcement des capacités</i>	—	—	—
<i>Agents contractuels</i>	1.20	<i>Coopération institutionnelle & Réseaux</i>	—	—	—
<i>END</i>	0.00	<i>Communications & Events</i>	—	—	—
Total	2.05	Total	161,251	—	75,000

Autres ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES – Titre III

O.1.1 Planification, suivi et évaluation des performances

<i>Projets et activités couvrant tous les domaines d'activité</i>	PRIORITÉ 1	<i>Date de début:</i> 01/01/2017	<i>STATUT:</i> en cours	<i>TYPE:</i> pluriannuel
---	-------------------	-------------------------------------	----------------------------	-----------------------------

Pertinence POLITIQUE et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

À la suite d'une demande du conseil d'administration, la FRA a entamé une discussion interne visant à définir un nouveau cadre stratégique qui guidera l'Agence vers une nouvelle stratégie thématique. Ce cadre a été présenté au conseil exécutif et comprend, entre autres, la définition d'une stratégie fondée sur des scénarios et la forte participation du conseil d'administration à toutes les phases d'un processus stratégique complexe. Par conséquent, une nouvelle stratégie pluriannuelle de la FRA fondée sur des scénarios est nécessaire. En mettant en œuvre une approche de la stratégie fondée sur des scénarios, l'Agence sera en mesure de rester flexible et proactive dans un environnement en évolution rapide et incertain, ainsi que de contribuer davantage au renforcement des capacités et de l'apprentissage au sein de l'organisation. L'objectif de cette approche est de développer une compréhension plus complète des évolutions à long terme ayant une incidence sur les droits fondamentaux. Par conséquent, une série de scénarios futurs couvrant un large éventail de contrats à terme plausibles devraient être élaborés afin de donner à la FRA une perspective beaucoup plus large en ce qui concerne les objectifs potentiels, afin de permettre au conseil d'administration de formuler une réponse plus efficace aux risques et aux opportunités et de proposer une nouvelle stratégie à long terme pour atteindre les résultats escomptés.

Conformément à l'article 15, paragraphe 4, point f), du règlement fondateur de l'agence (168/2007), des procédures efficaces de suivi et d'évaluation des résultats obtenus par l'agence au regard de ses objectifs sont mises en œuvre, selon des normes reconnues au niveau professionnel.

Les exigences relatives à la réalisation d'évaluations au sein de la FRA sont fixées dans de nombreux documents, demandant à la FRA de démontrer ses performances, ses réalisations et son impact dans le contexte de pressions budgétaires financières et de demandes croissantes de la part des parties prenantes internes et externes en faveur d'une bonne gouvernance, de la responsabilité et de la transparence, d'une plus grande efficacité et d'une production de résultats tangibles. Le cadre de mesure de la performance (CMP) définit les étapes pratiques nécessaires pour évaluer la performance de la FRA en développant certains aspects importants (tels que la définition d'informations quantitatives et qualitatives plus précises à collecter, la sélection des méthodes et des outils de collecte des données de suivi) et en fournissant une vue d'ensemble claire et précise de la mesure dans laquelle les activités contribuent à la réalisation des résultats de la FRA.

Le suivi est la collecte et l'analyse systématiques d'informations effectuées au cours de la mise en œuvre des projets de la FRA. Il s'agit d'effectuer régulièrement des activités internes de collecte et d'analyse de données afin d'identifier et de mesurer les écarts entre les performances réelles et les performances prévues à différents moments du cycle de vie du projet. Elle vise en fin de compte à éclairer les décisions de gestion, notamment en ce qui concerne l'introduction de mesures correctives en temps utile.

Les activités d'évaluation se concentrent sur la mesure au niveau de l'impact à court terme, de l'impact à long terme et de l'impact visé dans le CMP. Ces activités peuvent être menées à différents stades du cycle de vie du projet, selon les évaluations ex ante, les évaluations intermédiaires ou à mi-parcours, les évaluations ex post et l'examen des parties prenantes.

OBJECTIFS DU PROJET

- L'un des principaux objectifs du suivi et de l'évaluation de la performance de la FRA est de créer des liens entre les différents niveaux de son intervention et de collecter des données concernant à la fois les réalisations (1) et (2) les résultats de l'agence. Le contrôle de la performance de la FRA sera effectué conformément à un modèle logique (composé de produits et de résultats immédiats, intermédiaires et finaux) incluant la liste des mesures de la performance.
- L'agence a mis en place un cadre de mesure des performances pour suivre, rendre compte et évaluer ses performances, car cela aidera la FRA à gérer et à évaluer son utilité, son efficacité et sa pertinence, ainsi qu'à renforcer l'alignement des projets de l'organisation sur son objectif stratégique, ses principales tâches et ses priorités thématiques.

LIEN AVEC LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est lié à toutes les priorités stratégiques 2018-2022 de la FRA.

PLAN DE PROJET POUR 2022

ACTIVITÉS	RÉALISATIONS
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Sur le plan des produits, les informations de contrôle se baseront sur la collecte, l'analyse et l'interprétation de données quantitatives et qualitatives fiables et étayées, par exemple sur les projets mis en œuvre par la FRA. Au niveau des réalisations, les principales sources d'information à utiliser sont les modèles standard de rapport et les enquêtes auprès des participants; ➤ Les évaluations (ex ante, intermédiaires et ex post) réalisées par un évaluateur externe indépendant comprennent des enquêtes, des entretiens et des données de recherche documentaire, étayées par des réunions de groupes de discussion organisées pour les projets évalués. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Étude sur l'impact de la FRA ➤ Étude sur les principales tendances dans les domaines des droits fondamentaux ➤ Rapport sur les scénarios ➤ Matrice stratégique ➤ Plan stratégique (à élaborer en 2023) ➤ Rapports d'évaluation
GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES	

RESSOURCES PRÉVUES POUR 2022

Ressources humaines		Ressources financières		1 ^e priorité	2 ^e priorité	3 ^e priorité
		<i>Recherche et données</i>		150,000	—	100,000
<i>Agents temporaires</i>	1	<i>Assistance technique & Renforcement des capacités</i>		—	—	—
<i>Agents contractuels</i>	—	<i>Coopération institutionnelle & Réseaux</i>		—	—	—
<i>END</i>	—	<i>Communications & Events</i>		—	—	—
Total	1	Total		150,000	—	100,000

Autres ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES – Titre IV

F.1.5 – Coopération au niveau des projets dans le cadre du mécanisme financier des subventions de l’EEE et de la Norvège 2014-2021. Assistance technique au parquet roumain rattaché à la Haute Cour de cassation et de justice (ministère public roumain) afin d’améliorer les réponses aux affaires de crimes de haine et de victimes de crimes de haine et de créer un environnement favorable et sûr pour les enfants victimes

PRIORITÉ 3 STATUT: *nouveau* TYPE: *pluriannuel* DÉBUT: 01/09/2021

Description et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

Le projet prédéfini financé par le mécanisme financier de l’EEE/Norvège vise à améliorer l’efficacité du système de justice pénale pour les victimes de la criminalité, en accordant une attention particulière aux victimes de crimes de haine et aux enfants victimes. La contribution de la FRA consiste à améliorer la compréhension du contexte des crimes de haine et des crimes contre les enfants; les facteurs qui dissuadent les victimes de signaler de tels cas et les moyens d’améliorer le signalement des crimes de haine. Les crimes de haine touchant les Roms seront abordés dans tous les éléments du projet.

Le projet contribuera à recenser les obstacles et les lacunes dans les réponses apportées aux crimes de haine et à leurs victimes, en particulier les enfants aidant les autorités nationales à améliorer les enquêtes sur les crimes de haine, l’aide aux victimes et le traitement des enfants dans les procédures de justice pénale, en accordant une attention particulière aux Roms.

La contribution de la FRA porte sur deux éléments: crimes de haine et enfants victimes de crimes. La vulnérabilité des Roms sera une dimension horizontale. La FRA réalisera deux études sur la situation existante (l’une en ce qui concerne les crimes de haine et l’autre sur le traitement des enfants victimes dans le cadre des procédures pénales), élaborera du matériel de formation et organisera des formations. Le projet s’appuie sur les recherches et l’expertise pertinentes de la FRA sur les enfants et la justice, les crimes de haine et l’antitsiganisme. Outre les deux études, dans le cadre du projet, la FRA:

- Contribuer à la recherche de fond pour le projet de soutien à la mise en place d’une «communauté de pratique» en ligne regroupant des professionnels travaillant dans le domaine des crimes de haine et des enfants en tant que victimes de la criminalité;
- Fournir des documents d’orientation pour les audiences et contribuer à la sensibilisation et à l’élaboration de modules de formation.

OBJECTIFS DU PROJET

Aider les autorités roumaines à améliorer leurs réponses aux crimes de haine et à soutenir les enfants victimes, en mettant l’accent sur les Roms.

LIEN AVEC LES PILIERS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Le projet contribuera aux priorités stratégiques 1,2,3 et 4.

PLAN DE PROJET POUR 2022

ACTIVITÉS	RÉALISATIONS
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Collecte et analyse de données sur les informations sur les crimes de haine, en accordant une attention particulière aux Roms et aux enfants victimes ➤ Ateliers et ensembles de recommandations sur mesure sur les crimes de haine et le traitement des enfants victimes ➤ Visites d’étude pour recueillir des éléments de preuve supplémentaires ➤ Élaboration de normes pour les entretiens avec des enfants, de modules de formation et de matériel éducatif sur les entretiens avec des enfants ➤ Soutenir la formation des professionnels afin de garantir des procédures judiciaires adaptées aux enfants. ➤ Faciliter les contacts entre les experts internationaux, les acteurs clés européens et le promoteur de projet. ➤ Participation aux réunions et événements. 	<p>La FRA aidera le (s) partenaire (s) du projet à développer:</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Analyses thématiques (sur la situation en ce qui concerne les crimes de haine et sur les enfants en tant que victimes de la criminalité) d’un point de vue politique ➤ Cartographie des procédures actuelles et analyses des lacunes — en ce qui concerne les données sur les crimes de haine et les données sur les enfants victimes de la criminalité ➤ Groupes de travail de haut niveau (sur les crimes de haine et sur les enfants en tant que victimes de la criminalité)

RESSOURCES PRÉVUES POUR 2022

Ressources humaines		Ressources financières	1 ^e priorité	2 ^e priorité	3 ^e priorité
<i>Agents temporaires</i>	—	<i>Recherche et données</i>	—	—	—
<i>Agents contractuels</i>	—	<i>Égalité, Roms et droits sociaux</i>	799,965	—	—
<i>END</i>	—	<i>Coopération institutionnelle & Réseaux</i>	—	—	—
		<i>Communications & Events</i>	—	—	—
Total	—	Total	799,965	—	—

Autres ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES – Titre IV

F.1.6 – Coopération dans le cadre du mécanisme financier de subventions de l'EEE et de la Norvège 2014-2021 – Soutenir les institutions nationales de défense des droits de l'homme dans le suivi des aspects de l'état de droit relatifs aux droits fondamentaux et aux droits fondamentaux

PRIORITÉ 3	STATUT: <i>nouveau</i>	TYPE: pluriannuel	DÉBUT: 01/06/2022
------------	---------------------------	-------------------	-------------------

Pertinence POLITIQUE et VALEUR AJOUTÉE du PROJET

La stratégie visant à renforcer l'application de la charte des droits fondamentaux de l'UE — COM (2020) 711 — souligne le rôle des institutions nationales des droits de l'homme (INDH) dans le suivi de l'application, de la mise en œuvre et de la promotion de la charte sur le terrain, dans la fourniture d'informations et d'un soutien aux victimes de violations des droits fondamentaux et dans la coopération avec les institutions nationales afin d'améliorer leur utilisation et leur sensibilisation à la Charte. Les INDH peuvent également contribuer à faire en sorte que les programmes financés par l'UE soient conçus et mis en œuvre dans le respect de la charte, notamment en apportant une assistance technique au personnel national et local pour concevoir et mettre en œuvre les programmes conformément à la charte. Dans l'UE, la moitié des INDH ont un mandat en matière d'égalité et agissent en tant qu'organismes de promotion de l'égalité en vertu du droit de l'Union. La recommandation de la Commission européenne relative aux normes applicables aux organismes pour l'égalité de traitement [C (2018) 3850] encourage les États membres à améliorer la capacité de ces organismes à faire appliquer la législation de l'Union et à prévoir des voies de recours pour faire en sorte que les personnes et les groupes victimes de discrimination et protégés par le droit de l'Union puissent jouir pleinement de leurs droits. [Le rapport 2020 de la FRA sur les INDH](#) soulignait la nécessité d'accroître les capacités et les connaissances des INDH en ce qui concerne le droit de l'Union dans le domaine des droits fondamentaux. Elle a également montré que, dans certains États membres, les INDH sont confrontées à des difficultés en ce qui concerne leur indépendance et le manque de ressources pour exécuter leurs mandats. Pour que les INDH soient mieux équipées pour jouer efficacement leur rôle dans le domaine des droits fondamentaux de l'UE et des processus relatifs à l'état de droit, y compris en ce qui concerne la mise en œuvre de la charte des droits fondamentaux de l'UE, elles bénéficieraient d'un soutien au renforcement de leur capacité à interagir avec l'UE sur ces sujets essentiels.

Le projet vise à renforcer les INDH dans sept pays bénéficiaires des subventions (Bulgarie, Croatie, Estonie, Lituanie, Pologne, Portugal et Slovaquie) dans la promotion et la protection des droits fondamentaux et de l'état de droit, en fournissant des conseils et un soutien institutionnels aux INDH et en renforçant leur capacité en matière de droit de l'Union, en mettant l'accent sur la charte des droits fondamentaux de l'UE. La FRA mettra en œuvre le projet en tant que partenaire principal dans le cadre du Fonds de subventions de l'EEE et de la Norvège pour la coopération régionale, en coopération avec le REINDH agissant en tant que partenaire d'expertise et les INDH jouant un rôle de partenaires de projet.

OBJECTIFS DU PROJET

- Renforcer les capacités des INDH dans le domaine du droit de l'UE et des droits fondamentaux, en renforçant leur rôle dans la mise en œuvre de la charte au niveau national, notamment en élargissant la base de connaissances institutionnelles et les capacités du personnel des INDH à utiliser la charte dans le cadre de leurs travaux.
- Renforcer la capacité des INDH à surveiller les droits fondamentaux et les aspects liés aux droits fondamentaux de l'état de droit, en renforçant leur engagement auprès des mécanismes pertinents de l'UE qui soutiennent les droits fondamentaux et l'état de droit au niveau national.
- Développer la capacité des INDH à contrôler le respect de la charte dans la mise en œuvre des fonds de l'UE, comme le prévoit le [règlement portant dispositions communes pour les fonds de l'UE](#).
- Le projet produira des résultats positifs pour d'autres institutions, les structures administratives aux niveaux national et local et les organisations de la société civile, ainsi que pour les particuliers, en particulier ceux appartenant à des groupes vulnérables spécifiques.

LIEN AVEC LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE LA FRA

Ce projet est lié aux priorités stratégiques 1, 2, 3 et 5 de la FRA.

PLAN DE PROJET POUR 2022

ACTIVITÉS	RÉALISATIONS
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Collecte et analyse des données relatives à l'application de la Charte dans l'État membre de l'INDH concernée ➤ Ateliers nationaux avec le personnel des INDH sur l'application de la charte de l'UE; ➤ Formation du personnel des INDH par la FRA et des experts en droit de l'UE; ➤ Soutien aux INDH dans l'élaboration d'un plan d'initiatives nationales de renforcement des capacités destinées à divers publics cibles en ce qui concerne l'application de la charte; ➤ Orientations et renforcement des capacités des INDH en matière de contrôle du respect de la charte de l'UE, y compris en ce qui concerne le décaissement des fonds de l'UE; ➤ Renforcement des capacités et soutien aux INDH en ce qui concerne le suivi de l'état de droit et la contribution aux mécanismes de l'UE en faveur de l'état de droit, en coopération avec le REINDH. 	<p>La FRA aidera les INDH en tant que partenaires de projet à développer:</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Un aperçu de la situation des droits fondamentaux et une analyse de la manière dont la charte est utilisée par le pouvoir judiciaire, le pouvoir exécutif, le pouvoir législatif, l'INDH et la société civile, sur la base des données de la FRA des dernières années ainsi que des données mises à la disposition des INDH; ➤ Un aperçu des structures nationales de défense des droits de l'homme, de leurs mandats et de leur champ d'action dans les États membres respectifs, y compris leurs liens avec les cadres de l'UE et internationaux; ➤ Cartographies d'experts au niveau national et possibilités d'échanges transnationaux et d'apprentissage mutuel en termes de connaissances, de stratégies, de pratiques et d'approches; ➤ Initiatives nationales de renforcement des capacités sur la Charte; ➤ Traductions des outils de la Charte de la FRA dans les langues respectives.
GROUPES CIBLES ET BÉNÉFICIAIRES	

- Institutions nationales de défense des droits de l'homme
- Autorités publiques des États membres respectifs
- Organisations de la société civile dans les États membres respectifs

RESSOURCES PRÉVUES POUR 2022

Ressources humaines		Ressources financières	1 ^e priorité	2 ^e priorité	3 ^e priorité
		<i>Recherche et données</i>	—	—	—
<i>Agents temporaires</i>	—	<i>Assistance technique & Renforcement des capacités</i>	—	—	—
<i>Agents contractuels</i>	—	<i>Coopération institutionnelle & Réseaux</i>	—	—	117.413,62
<i>END</i>	—	<i>Communications & Events</i>	—	—	—
Total	—	Total	—	—	117.413,62

Annexe XV: Plan de passation de marchés pour l'année 2022 (décisions de financement)

Domaine d'activité: Égalité et non-discrimination

A.1.3 – Le vieillissement dans les sociétés numériques

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2022 s'élève à 100,000 EUR (1re priorité) et 25,000 EUR (3^e priorité)

Ligne budgétaire: B0-3100 Égalité et discrimination

Objet des contrats envisagés: recherche

Type de contrat: nouveau contrat-cadre

Type de marché: service

Nombre indicatif de contrats envisagés: 29

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché: 1er trimestre de l'année

A.1.5 – Activités supplémentaires dans le secteur «Lutte contre le racisme et non-discrimination»

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2022 s'élève à 20,000 EUR (1re priorité) et 120,000 EUR (3^e priorité)

Ligne budgétaire: B0-3100 Égalité et discrimination

Objet des contrats envisagés: recherche

Type de contrat: contrat spécifique fondé sur un contrat-cadre existant

Type de marché: service

Nombre indicatif de contrats envisagés: 1

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché: 3^e trimestre de l'année

Ligne budgétaire: B0-3100 Égalité et discrimination

Objet des contrats envisagés: activités de promotion et de communication

Type de contrat: contrat spécifique fondé sur un contrat-cadre existant

Type de marché: service

Nombre indicatif de contrats envisagés: 2

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché: 4^e trimestre de l'année

A.1.6 – Enquête de la FRA sur les personnes ukrainiennes déplacées

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2022 s'élève à 275,000 EUR (1re priorité) et 125,000 EUR (3^e priorité)

Ligne budgétaire: B0-3100 Égalité et discrimination

Objet des contrats envisagés: enquête

Type de contrat: contrat spécifique fondé sur un contrat-cadre existant

Type de marché: service

Nombre indicatif de contrats envisagés: 7

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché: 2^e trimestre de l'année

Ligne budgétaire: B0-3100 Égalité et discrimination

Objet des contrats envisagés: enquête

Type de contrat: contrat direct

Type de marché: service

Nombre indicatif de contrats envisagés: 2

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché: 2^e trimestre de l'année

Ligne budgétaire: B0-3100 Égalité et discrimination

Objet des contrats envisagés: Services de communication TIC

Type de contrat: contrat spécifique fondé sur un contrat-cadre existant

Type de marché: service

Nombre indicatif de contrats envisagés: 1

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché: 2^e trimestre de l'année

Ligne budgétaire: B0-3100 Égalité et discrimination

Objet des contrats envisagés: activités de promotion et de communication

Type de contrat: contrat spécifique fondé sur un contrat-cadre existant

Type de marché: service

Nombre indicatif de contrats envisagés: 2

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché: 2e trimestre de l'année et 4e trimestre de l'année

Domaine d'activité: Intégration et inclusion sociale des Roms

A.2.1 — Activités supplémentaires dans le secteur «Inclusion des Roms»

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2022 s'élève à 23,209 EUR (1re priorité) et 80,000 EUR (3e priorité)

Ligne budgétaire: B0-3130 L'intégration et l'inclusion sociale des Roms

Objet des contrats envisagés: recherche

Type de contrat: contrat direct

Type de marché: service

Nombre indicatif de contrats envisagés: 1

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché: 3ème trimestre de l'année

Ligne budgétaire: B0-3130 L'intégration et l'inclusion sociale des Roms

Objet des contrats envisagés: recherche

Type de contrat: contrat spécifique fondé sur un contrat-cadre existant

Type de marché: service

Nombre indicatif de contrats envisagés: 1

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché: 4e trimestre de l'année

Domaine d'activité: Les droits de l'enfant

A.4.3 — Activités supplémentaires dans le secteur «Droits sociaux»

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2022 s'élève à 15,000 EUR (1e priorité) et 80,000 EUR (3e priorité)

Ligne budgétaire: B0-3120 Droits de l'enfant

Objet des contrats envisagés: recherche

Type de contrat: contrat spécifique fondé sur un contrat-cadre existant

Type de marché: service

Nombre indicatif de contrats envisagés: 28

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché: 3ème trimestre de l'année

Domaine d'activité: Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel

B.1.5 — Activités supplémentaires dans le secteur «Données et numérique»

L'enveloppe budgétaire globale réservée pour les marchés publics en 2022 s'élève à 20,000 EUR (3e priorité)

Ligne budgétaire: B0-3211 Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel

Objet des contrats envisagés: recherche

Type de contrat: contrat spécifique fondé sur un contrat-cadre existant

Type de marché: service

Nombre indicatif de contrats envisagés: 1

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché: 4e trimestre de l'année

Domaine d'activité: Victimes de la criminalité et accès à la justice

B.3.5 — Activités supplémentaires dans le secteur «Justice et sécurité»

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2022 s'élève à 40,000 EUR (1re priorité)

Ligne budgétaire: B0-3240 Victimes de la criminalité et accès à la justice

Objet des contrats envisagés: recherche

Type de contrat: contrat spécifique fondé sur un contrat-cadre existant

Type de marché: service

Nombre indicatif de contrats envisagés: 1

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché: 4e trimestre de l'année

Domaine d'activité: Migration, frontières, asile et intégration des réfugiés et des migrants

C.1.1 – Fourniture d'une expertise en matière de droits fondamentaux dans le domaine des affaires intérieures

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2022 s'élève à 313,000 EUR (1re priorité) et 250,000 EUR (3e priorité)

Ligne budgétaire: B0-3300 Migration, frontières, asile et intégration des réfugiés et des migrants

Objet des contrats envisagés: assistance technique

Type de contrat: contrat spécifique fondé sur un contrat-cadre existant

Type de marché: service

Nombre indicatif de contrats envisagés: 5

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché: 2e trimestre de l'année

Ligne budgétaire: B0-3300 Migration, frontières, asile et intégration des réfugiés et des migrants

Objet des contrats envisagés: étude

Type de contrat: contrat spécifique fondé sur un contrat-cadre existant

Type de marché: service

Nombre indicatif de contrats envisagés: 27

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché: 1er trimestre de l'année

C.1.2 – Collecte de données pour la préparation de l'UE et la gestion des crises

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2022 s'élève à 161,251 EUR (1re priorité) et à 75,000 EUR (3e priorité).

Ligne budgétaire: B0-3300 Migration, frontières, asile et intégration des réfugiés et des migrants

Objet des contrats envisagés: recherche

Type de contrat: contrat spécifique fondé sur un contrat-cadre existant

Type de marché: service

Nombre indicatif de contrats envisagés: 4

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché: 1er trimestre de l'année

Ligne budgétaire: B0-3300 Migration, frontières, asile et intégration des réfugiés et des migrants

Objet des contrats envisagés: recherche

Type de contrat: contrat spécifique fondé sur un contrat-cadre existant

Type de marché: service

Nombre indicatif de contrats envisagés: 4

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché: 3ème trimestre de l'année

C.1.5 – Bulletins périodiques : Considérations essentielles en matière de droits fondamentaux dans les États membres de l'UE concernant la guerre en Ukraine

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2022 s'élève à 210,000 EUR (1re priorité) et 50,000 EUR (3e priorité)

Ligne budgétaire: B0-3300 Migration, frontières, asile et intégration des réfugiés et des migrants

Objet des contrats envisagés: recherche

Type de contrat: contrat spécifique fondé sur un contrat-cadre existant

Type de marché: service

Nombre indicatif de contrats envisagés: 26

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché: 2e trimestre de l'année

C.1.6 – Violence et violations connexes des droits de l'homme à l'encontre des femmes fuyant la guerre en Ukraine

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2022 s'élève à 450,000 EUR (1re priorité) et 150,000 EUR (3e priorité).

Ligne budgétaire: B0-3300 Migration, frontières, asile et intégration des réfugiés et des migrants

Objet des contrats envisagés: enquête

Type de contrat: contrat direct

Type de marché: service

Nombre indicatif de contrats envisagés: 1

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché: 3ème trimestre de l'année

Domaine d'activité: Soutenir les systèmes de droits de l'homme dans tous les domaines du cadre pluriannuel

D.1.1 – Système d'information de l'UE sur les droits fondamentaux – EFRIS

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2022 s'élève à 50,000 EUR (1re priorité) et à 50,000 EUR (3e priorité).

Ligne budgétaire: B0-3400 Soutien aux systèmes de protection des droits de l'homme

Objet des contrats envisagés: Services de communication TIC

Type de contrat: contrat spécifique fondé sur un contrat-cadre existant

Type de marché: service

Nombre indicatif de contrats envisagés: 1

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché: 2e trimestre de l'année

D.1.2 – Coopération avec les États membres et les organismes de défense des droits de l'homme et de l'égalité au niveau national

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2022 s'élève à 64,540 EUR (1re priorité) et 40,000 EUR (3e priorité)

Ligne budgétaire: B0-3400 Soutien aux systèmes de protection des droits de l'homme

Objet des contrats envisagés: activités de promotion et de communication

Type de contrat: contrat spécifique fondé sur un contrat-cadre existant

Type de marché: service

Nombre indicatif de contrats envisagés: 2

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché: 1er trimestre de l'année

D.1.3 – Plateforme des droits fondamentaux et coopération avec la société civile

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2022 s'élève à 117,000 EUR (1re priorité) et 30,000 EUR (3e priorité)

Ligne budgétaire: B0-3400 Soutien aux systèmes de protection des droits de l'homme

Objet des contrats envisagés: recherche

Type de contrat: contrat spécifique fondé sur un contrat-cadre existant

Type de marché: service

Nombre indicatif de contrats envisagés: 29

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché: 3ème trimestre de l'année

Ligne budgétaire: B0-3400 Soutien aux systèmes de protection des droits de l'homme

Objet des contrats envisagés: recherche

Type de contrat: contrat direct

Type de marché: service

Nombre indicatif de contrats envisagés: 1

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché: 3ème trimestre de l'année

D.1.5 – Fourniture d'une assistance et d'une expertise concernant la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2022 s'élève à 210,000 EUR (1re priorité) et 100,000 EUR (3e priorité)

Ligne budgétaire: B0-3400 Soutien aux systèmes de protection des droits de l'homme

Objet des contrats envisagés: assistance technique

Type de contrat: contrat spécifique fondé sur un contrat-cadre existant

Type de marché: service

Nombre indicatif de contrats envisagés: 28

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché: 2e trimestre de l'année

Ligne budgétaire: B0-3400 Soutien aux systèmes de protection des droits de l'homme

Objet des contrats envisagés: assistance technique

Type de contrat: contrat spécifique fondé sur un contrat-cadre existant

Type de marché: service

Nombre indicatif de contrats envisagés: 3

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché: 2e trimestre de l'année

D.1.6 – Contribuer au cadre de l'UE requis par l'article 33, paragraphe 2, de la convention relative aux droits des personnes handicapées

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2022 s'élève à 15,000 EUR (1re priorité) et 20,000 EUR (3e priorité)

Ligne budgétaire: B0-3400 Soutien aux systèmes de protection des droits de l'homme

Objet des contrats envisagés: assistance technique

Type de contrat: contrat spécifique fondé sur un contrat-cadre existant

Type de marché: service

Nombre indicatif de contrats envisagés: 1

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché: 3ème trimestre de l'année

D.1.7 Fourniture d'une assistance technique aux organismes nationaux participant à l'évaluation de la conformité des fonds de l'UE aux droits fondamentaux

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2022 s'élève à 110,000 EUR (1re priorité) et 40,000 EUR (3e priorité)

Ligne budgétaire: B0-3400 Soutien aux systèmes de protection des droits de l'homme

Objet des contrats envisagés: assistance technique

Type de contrat: contrat spécifique fondé sur un contrat-cadre existant

Type de marché: service

Nombre indicatif de contrats envisagés: 5

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché: 1er trimestre de l'année

Ligne budgétaire: B0-3400 Soutien aux systèmes de protection des droits de l'homme

Objet des contrats envisagés: activités de promotion et de communication

Type de contrat: contrat spécifique fondé sur un contrat-cadre existant

Type de marché: service

Nombre indicatif de contrats envisagés: 1

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché: 2e trimestre de l'année

D.1.8 – Organes de l'Agence

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2022 s'élève à 330,000 EUR (1re priorité) et 40,000 EUR (3e priorité)

Ligne budgétaire: B0-3400 Soutien aux systèmes de protection des droits de l'homme

Objet des contrats envisagés: assistance technique

Type de contrat: contrat direct

Type de marché: service

Nombre indicatif de contrats envisagés: 6

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché: 1er trimestre de l'année

Ligne budgétaire: B0-3400 Soutien aux systèmes de protection des droits de l'homme

Objet des contrats envisagés: assistance technique

Type de contrat: contrat direct

Type de marché: service

Nombre indicatif de contrats envisagés: 2

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché: 2e trimestre de l'année

Ligne budgétaire: B0-3400 Soutien aux systèmes de protection des droits de l'homme

Objet des contrats envisagés: assistance technique

Type de contrat: contrat direct

Type de marché: service

Nombre indicatif de contrats envisagés: 5

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché: 3ème trimestre de l'année

D.1.9 – La contribution des villes à l'intégration des personnes déplacées fuyant la guerre en Ukraine

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2022 s'élève à 140,000 EUR (1re priorité) et 50,000 EUR (3e priorité)

Ligne budgétaire: B0-3400 Soutien aux systèmes de protection des droits de l'homme

Objet des contrats envisagés: recherche

Type de contrat: contrat spécifique fondé sur un contrat-cadre existant

Type de marché: service

Nombre indicatif de contrats envisagés: 8

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché: 3ème trimestre de l'année

Ligne budgétaire: B0-3400 Soutien aux systèmes de protection des droits de l'homme

Objet des contrats envisagés: recherche

Type de contrat: contrat spécifique fondé sur un contrat-cadre existant

Type de marché: service

Nombre indicatif de contrats envisagés: 5

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché: 4e trimestre de l'année

Autres activités opérationnelles — Titre III

O.1.1 — Planification, suivi et évaluation des performances

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2022 s'élève à 150,000 EUR (1re priorité) et 100,000 EUR (3e priorité)

Ligne budgétaire: B0-3100 Égalité et discrimination

Objet des contrats envisagés: étude

Type de contrat: contrat spécifique fondé sur un contrat-cadre existant

Type de marché: service

Nombre indicatif de contrats envisagés: 1

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché: 2e trimestre de l'année

Autres activités opérationnelles — Titre IV

F.1.5 — Coopération au niveau des projets dans le cadre du mécanisme financier des subventions de l'EEE et de la Norvège 2014-2021. Assistance technique au parquet roumain rattaché à la Haute Cour de cassation et de justice (ministère public roumain) afin d'améliorer les réponses aux affaires de crimes de haine et de victimes de crimes de haine et de créer un environnement favorable et sûr pour les enfants victimes

L'enveloppe budgétaire globale réservée aux marchés publics en 2022 s'élève à 200,000 EUR (1^e priorité).

Ligne budgétaire: POSTE 4010

Objet des contrats envisagés: recherche

Type de contrat: contrat spécifique fondé sur un contrat-cadre existant

Type de marché: service

Nombre indicatif de contrats envisagés: 1

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché: 2e trimestre de l'année

Ligne budgétaire: POSTE 4010

Objet des contrats envisagés: étude

Type de contrat: contrat spécifique fondé sur un contrat-cadre existant

Type de marché: service

Nombre indicatif de contrats envisagés: 1

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché: 2e trimestre de l'année

Ligne budgétaire: POSTE 4010

Objet des contrats envisagés: recherche

Type de contrat: contrat spécifique fondé sur un contrat-cadre existant

Type de marché: service

Nombre indicatif de contrats envisagés: 1

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché: 3^{ème} trimestre de l'année

Ligne budgétaire: POSTE 4010

Objet des contrats envisagés: étude

Type de contrat: contrat spécifique fondé sur un contrat-cadre existant

Type de marché: service

Nombre indicatif de contrats envisagés: 1

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché: 3^{ème} trimestre de l'année

F.1.6 — Coopération dans le cadre du mécanisme financier de subventions de l'EEE et de la Norvège 2014-2021 — Soutenir les institutions nationales de défense des droits de l'homme dans le suivi des aspects de l'état de droit relatifs aux droits fondamentaux et aux droits fondamentaux

L'enveloppe budgétaire globale réservée pour les marchés publics en 2022 s'élève à 117 413,62 EUR (3e priorité)

Ligne budgétaire: POSTE 4010

Objet des contrats envisagés: étude

Type de contrat: contrat spécifique fondé sur un contrat-cadre existant

Type de marché: service

Nombre indicatif de contrats envisagés: 1

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché: 4e trimestre de l'année

Ligne budgétaire: POSTE 4010

Objet des contrats envisagés: assistance technique

Type de contrat: contrat spécifique fondé sur un contrat-cadre existant

Type de marché: service

Nombre indicatif de contrats envisagés: 1

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché: 4e trimestre de l'année

Ligne budgétaire: POSTE 4010

Objet des contrats envisagés: activités de promotion et de communication

Type de contrat: contrat spécifique fondé sur un contrat-cadre existant

Type de marché: service

Nombre indicatif de contrats envisagés: 1

Calendrier indicatif de lancement de la procédure de passation de marché: 4e trimestre de l'année